

Association des Usagers du Port de Plaisance de Carentan (AUPPC)

Compte rendu de l'Assemblée Générale 2016

Elle a eu lieu le samedi 12 novembre 2016 à la salle violette de la mairie de Carentan. 24 sur 42 adhérents étaient présents ainsi que la journaliste Maryse Belleux qui a fait un article dont le contenu se trouve sur le site dans "*Information>Comptes rendu des réunions portuaires>Compte rendu de la CNL>Revue de presse*".

Les sujets à l'ordre du jour portaient sur :

- Le bilan de l'année écoulée.
- La présentation de la réunion du 15/11 avec la Direction Affaires Maritimes.
- La taxe de séjour.
- L'ouverture d'un cahier de doléances.
- L'adhésion à l'UNAN (Union nationale des Associations de Navigateurs).
- Les questions diverses.
- Le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Bilan de l'année écoulée :

C'est notre première année d'existence. Notre action a permis la Création d'un Comité Local des Usagers Permanents de Plaisance (CLUPP) et de provoquer l'élection de trois représentants au Conseil Portuaire.

Après de nombreuses rencontres avec les gestionnaires du port, nous avons obtenu un certain nombre d'améliorations relatives à la rubrique "Comptes rendus des réunions portuaires".

Réunion du 15/12 avec la DAM, et la DDTM (Commission Nautique Locale) :

Une réunion de la CNL a lieu le 15 novembre à St Lô avec la Direction des Affaires Maritimes pour avis consultatif concernant le remplacement du feu d'alignement d'entrée du canal endigué. La position de l'AUPPC en faveur du maintien du feu avec réduction de portée est votée à l'unanimité. Cette position sera défendue à la CNL par notre président.

La taxe de séjour forfaitaire :

Elle a été perçue indûment durant plusieurs années (de 2010 à 2016). A l'unanimité, il a été décidé de demander son remboursement. Il a été décidé de rédiger une lettre type que chacun pourra envoyer individuellement.

L'ouverture d'un cahier de doléances :

Il a été évoqué l'ouverture d'un cahier de doléances disponible en libre-service pour que chaque usager du port puisse y consigner, soit une amélioration à apporter soit une réparation à faire aux installations portuaires. Reste à trouver les modalités de gestion de ce cahier.

L'adhésion à l'UNAN :

Elle a été décidée à l'unanimité. 2 euros par adhérent y seront consacrés.

Question diverses :

Il a été évoqué la possibilité de mensualiser le contrat annuel.

Relancer l'idée du Passeport Escale qui dépend de l'acquisition du logiciel "Alizé" par le port.

Possibilité de signaler et de gérer nos partances pour réaffectation temporaire de la place aux visiteurs. Ce qui pourrait donner lieu à réduction du prix de l'emplacement.

L'échelle de secours de l'écluse ne permet pas à une personne tombée à l'eau de se rétablir seule sur le quai. Une rambarde au niveau du quai serait nécessaire et sécurisante.



Après délibération, la cotisation annuelle a été maintenue à 12€.

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration :

Sortants : Nelly Guillaume et Jean du Bois Revenu.

Entrants : Eric Leblant et Thierry Husson, adoptés à l'unanimité.

Les membres du bureau ont été reconduits à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé, l'assemblée est levée. Nous passons au repas copieusement fourni par l'apport de chacun.



Un grand merci pour celles qui ont confectionné ces succulentes tartes !